



HAL
open science

Le clergé catholique régulier en Livradois au XVIIIe siècle. Les communautés d'hommes

Stéphane Gomis

► **To cite this version:**

Stéphane Gomis. Le clergé catholique régulier en Livradois au XVIIIe siècle. Les communautés d'hommes. Chroniques historiques d'Ambert et de son arrondissement, 1994, 16, pp.60-70. hal-04419487

HAL Id: hal-04419487

<https://hal.science/hal-04419487>

Submitted on 26 Jan 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Chroniques Historiques d'Ambert et de son arrondissement



*Bulletin annuel du groupe de recherches
archéologiques et historiques
du Livradois-Forez*

seizième année
1994

LE CLERGE CATHOLIQUE REGULIER EN LIVRADOIS AU XVIII^{ème} SIECLE

LES COMMUNAUTES D'HOMMES

Stéphane GOMIS

Le XVIII^{ème} siècle monastique en Livradois n'est plus celui des multiples petits prieurés conventuels qui parsemaient son territoire, quelques siècles plus tôt. Il n'abrite pas moins, en ce dernier siècle de l'Ancien Régime, des établissements de fondations anciennes et au rayonnement parfois prestigieux. Que l'on songe à l'abbaye de La Chaise-Dieu ou bien au prieuré de Sauxillanges. Nous avons choisi, pour évoquer cette histoire, de porter notre étude sur les trois archiprêtres composant le quart sud-est du diocèse de Clermont, à savoir ceux de Billom, du Livradois et de Sauxillanges. Ce sont donc quinze maisons, appartenant à un large Livradois-Forez, qui ont retenu notre intérêt.

Nous savons que le Livradois fut christianisé plus tardivement que le reste des contrées de la province d'Auvergne. Cette christianisation intervint vraisemblablement à la charnière des V^{ème} et VI^{ème} siècles¹. Pourtant, l'essor monastique des années qui suivirent n'en fut pas moins fort. Un indice de cette vitalité nous est donné par le nombre des paroisses. Les trois archiprêtres choisis, ceux d'Ambert et de Billom, comprenaient chacun une cinquantaine de paroisses, celui de Sauxillanges, une trentaine. Ces chiffres ne sont pas négligeables. Or, les moines furent d'importants fondateurs de paroisses, notamment les bénédictins de La Chaise-Dieu.

Les fils de Saint-Benoît s'implantè-

rent en premier lieu à Sauxillanges en 912, puis à Chaumont en 928. Saint-Genès, évêque de Clermont, avait déjà installé, dès le milieu du VII^{ème} siècle, une petite communauté à Manglieu, non loin de Vic-le-Comte. Un peu plus tard, une seconde vague de fondations vit la naissance des abbayes de La Chaise-Dieu (1046), du Moûtier à Thiers (1010), mais aussi du monastère cistercien du Bouschet (1192). La Chaise-Dieu, Manglieu et Sauxillanges ne manquèrent pas à leur tour d'essaimer avec la création de petits prieurés composés de quelques moines. Ainsi, Ambert avait son prieuré de moines clunisiens.

Le XVI^{ème} siècle et ses guerres de religions vont porter un grand coup à cette quiétude toute monacale. Surtout, ces désordres vont entraîner de profonds bouleversements dans l'organisation et le paysage monastique du Livradois. Mais, si tôt terminés ces temps de troubles, un renouveau voit le jour dans le cadre de la Contre-Réforme. Ainsi, dès les premières années du XVII^{ème} siècle, de nouvelles communautés s'installent. Alors que la vie monastique, animée par quelques moines, se maintenait péniblement à Chaumont, celle-ci va connaître un nouveau souffle. En effet, c'est en 1605 qu'un groupe de minimes s'installe dans les bâtiments du prieuré, que leur a cédé Cluny. De même, en 1619, Ambert, où toute communauté de réguliers avait disparu, accueille dans ses murs une

maison de pères récollets. Ils ne furent pas les seuls à faire montre de dynamisme, dans ce mouvement de fondations. Déjà les capucins en 1601 à Billom puis à Thiers en 1606, s'étaient implantés dans la région. Bientôt, les minimes de nouveau s'installèrent à Courpière (1644), puis les Grandmontains (1650) à Thiers, enfin les Augustins déchaux à Lezoux (1664).

Ce très rapide panorama du développement et de l'enracinement de la vie monastique dans cette partie du diocèse de Clermont permet de mesurer le poids d'un héritage historique, dont nous nous proposons d'évaluer l'état au XVIII^{ème} siècle.

LE MOINE ET SON COUVENT

Dans les années 1700, neuf ordres religieux et quinze maisons sont présentes, sur le territoire des trois archiprêtres choisis² (Cf. tableau n° 1).

Les bénédictins de toute obédience sont les plus représentés avec quatre monastères. Cependant, le cas de l'abbaye de Manglieu doit être considéré à part, quant à son rattachement à la congrégation de Cluny. Celui-ci semble s'être concrétisé vers 1717 par un acte en bonne et due forme reçu au chapitre général de Cluny³. Pourtant, la communauté eut toujours quelques réticences à respecter les arrêts pris par ce der-

(1) Cf. Michel BOY, in *Ambert et son Eglise, 1471-1971*, Clermont, Bussac, 1971, p. 49.

(2) Nous avons pris le parti de comptabiliser le collège des jésuites de Billom, bien que ces clers ne fussent pas des religieux à part entière, n'étant pas soumis à l'observance d'une règle. Ils prêtaient, cependant, les trois vœux de chasteté, pauvreté et obéissance, plus un quatrième, d'attachement fidèle au Saint-Siège.

(3) Cf. Lucien MONTMORY, "Manglieu, son monastère, ses châteaux, son histoire", *Bullet. hist. et scientifique de l'Auvergne*, T



Les religieux originaires du Livradois

Cantons : 1 = Ambert, 2 = Arlanc, 3 = Billom, 4 = Courpière, 5 = Cunlhat, 6 = Lezoux, 7 = Olliergues, 8 = Pont-du-Château, 9 = Saint-Anthème, 10 = Saint-Germain l'Herm, 11 = Sauxillanges, 12 = Thiers, 13 = Vertaizon, 14 = Vic-le-Comte, 15 = Viverols.

57, 1977, pp. 153-186. A consulter utilement Dom G. CHARVIN, "Henri Oswald de La Tour d'Auvergne, Abbé de Cluny (1715-1747)", *Revue Mabillon*, T. 38, 1948, p. 66.

nier. Il apparaîtrait que cette pseudo-algèbre fut plutôt un moyen d'échapper à l'autorité épiscopale⁴. Avec les cisterciens du Bouschet et les Grandmontains thiernois, ils sont les seuls des religieux contemplatifs.

Plus nombreux sont les couvents de Mendiants. Les minimas sont particulièrement bien représentés avec trois communautés. La plus fameuse étant celle de Beauregard-l'Evêque, fondée par l'évêque Guillaume Duprat, qui introduisit ainsi l'ordre en Auvergne. Au XVIII^{ème} siècle, c'est surtout du couvent de Chaumont dont il est souvent question, nous verrons dans quelles circonstances. Autres exemples, ce sont les franciscains, capucins tout d'abord à Billom et à Thiers, récollets ensuite à Ambert. Ils sont les seuls des religieux mendiants à vivre réellement du produit de leurs quêtes, et de quelques très maigres biens.

Disons d'emblée que l'évolution de l'effectif de ces maisons est négative (Cf. tableaux n° 2 - 3 et 4).

Les périodes retenues pour sonder la population monastique ont été 1725-1730, 1767 et 1790. La première date correspond à une volonté de la monarchie de faire le point sur la situation tant numérique que financière du clergé régulier. Les années 1766-1767 sont celles de la création de la commission des Réguliers. Cette commission royale avait pour objectifs de combattre les abus qui avaient pénétré dans les ordres religieux, de fixer le nombre minimum de religieux de chaque couvent, de supprimer éventuellement ceux n'atteignant pas ce nombre. 1790, pour sa part, marque le désir des nouvelles autorités de réaliser une sorte d'enquête générale sur les établissements religieux, après la suppression des voeux monastiques, et en préalable à la vente des biens d'Eglise.

L'analyse de ces différentes données a montré une chute impressionnante des effectifs, tous ordres confondus. En effet, ces derniers, en moins d'un siècle, enregistrent une perte de plus de 60 % de leurs membres (64 % exactement). C'est plus que pour le diocèse pris dans son en-

semble où les pertes s'élèvent à 56,3 %. Cependant, il ne faut pas oublier l'effet accélérateur de la disparition brutale du collège des jésuites. Celui-ci ne comptait pas moins de 35 clercs. Or, nous ne pouvons juger valablement de l'évolution de cet effectif, n'ayant à notre disposition qu'une première série de chiffres, celle de 1725-1730. En réalité, si on fait abstraction de cette donnée, le pourcentage de perte se monte à 56,2 %, chiffre quasiment identique à celui du diocèse.

En fait, cette petite étude a confirmé les résultats globaux que nous avions établis pour l'ensemble du diocèse de Clermont⁵. En effet, les pertes les plus brutales interviennent surtout après 1767, puisqu'elles s'élèvent à 45,8 %, et ce, en à peine vingt-cinq ans. L'hémorragie la plus forte touche en tout premier lieu les Mendiants. Ceux-ci perdent deux fois plus de religieux, entre 1767 et 1790, que les Rentés.

Les origines géographiques et sociales des religieux ont bien entendu attiré notre attention. Outre l'étude des réguliers présents à la Révolution, nous nous sommes attachés au dépouillement des registres de noviciats des récollets de Montferrand (1700-1767), et des cordeliers de Riom, puis de Clermont (1725-1789). En tout, ce sont un peu plus de 580 religieux pour qui l'origine géographique a pu être déterminée. Sur ce nombre, une centaine étaient originaires du Livradois-Forez, ce qui équivaut à près d'un cinquième de notre corpus.

La carte ainsi réalisée, avec pour base les cantons actuels, recoupe celle des implantations des communautés. Elle met en évidence le fait que la proximité d'un couvent n'a pas été sans relation avec la naissance d'une vocation. En effet, les cantons les plus fertiles en religieux sont ceux qui abritaient au moins une maison, c'est-à-dire Ambert, Billom, Courpière, Lezoux, Thiers et Vic-le-Comte. Il n'y a que Sauxillanges qui semble échapper à cette règle. Il ne faut également pas négliger le facteur urbain. Les trois cantons les plus riches en réguliers sont

également ceux des trois cités les plus importantes, Ambert, Billom et Thiers.

L'origine sociale a pu être déterminée pour seulement une soixantaine de nos religieux (61 exactement). Chiffre qui ne se prête guère à la réalisation d'une statistique fiable. Quelques considérations tout de même : les deux catégories socio-professionnelles les plus représentées sont celles des marchands (24 sur 61) et des bourgeois (13 sur 61). Viennent ensuite les officiers et gens de justice (10 sur 61). La forte proportion des négociants et des marchands-bourgeois n'est pas étonnante pour une région réunissant des villes comme Ambert, Thiers ou Billom.

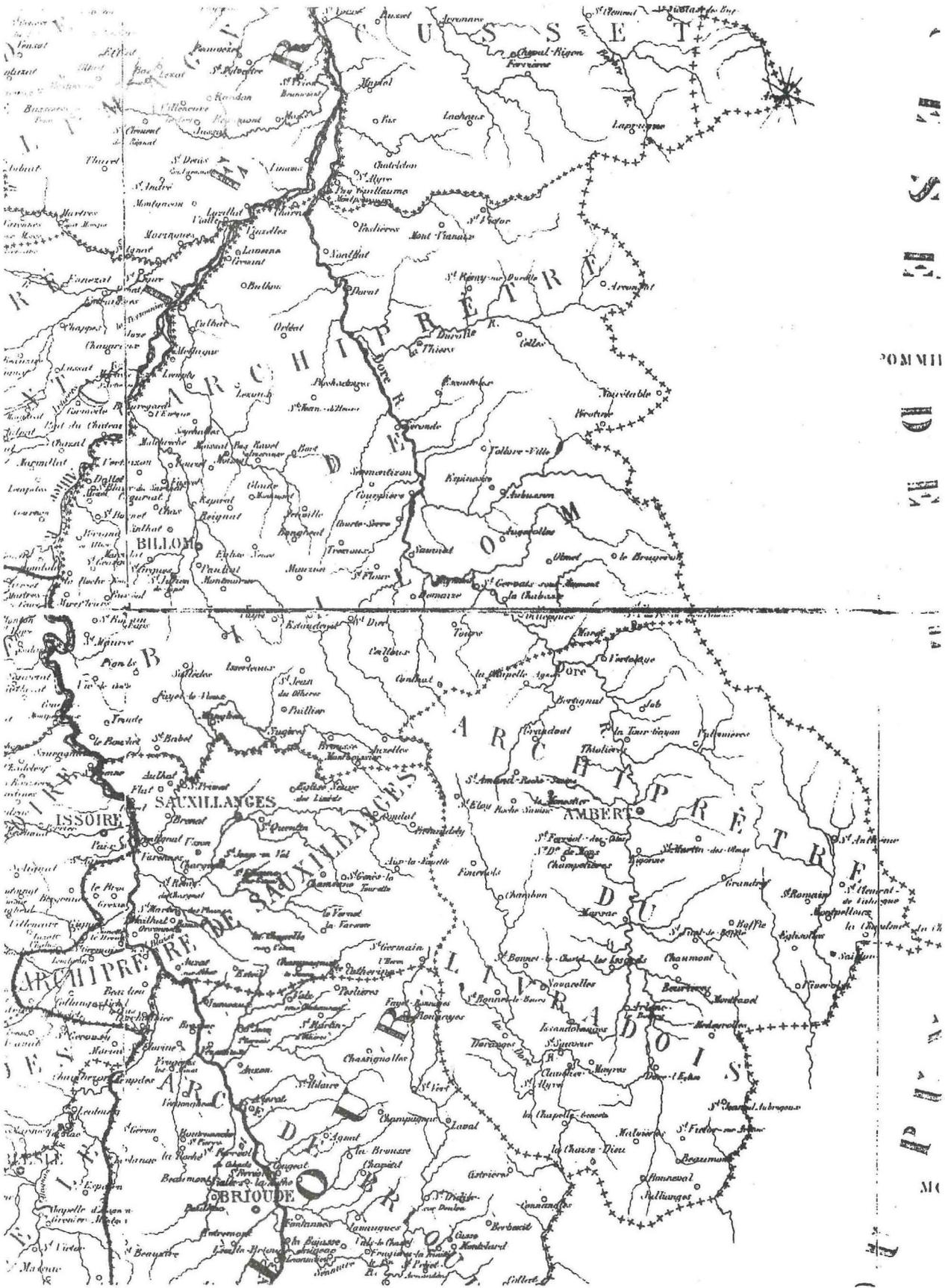
Par ailleurs, notre série s'appuie essentiellement sur des noviciats de couvents d'ordres mendiants, d'autre part bien représentés en Livradois. Or, au XVIII^{ème} siècle, si les élites judiciaires délaissent les couvents, les bourgeoisies marchandes n'hésitent pas à diriger leurs progénitures vers les établissements de religieux, en particulier ceux des Mendiants. La qualité précise de ces marchands nous est rarement donnée. Nous avons quelques marchands-tanneurs, principalement de Lezoux, ainsi que des marchands-teinturiers du bassin ambertois. C'est donc essentiellement du Tiers-Etat dont sont issus ces religieux. Seul un d'entre eux a des origines nobles. Il s'agit de Dom Jean-François Boyer de La Salle, bénédictin de La Chaise-Dieu en 1790. Natif de Saint-Just, ayant fait profession à Saint-Allyre en 1768, il était le fils de Charles de La Salle et de Marie de Vertamy.

L'ETAT SPIRITUEL DES COMMUNAUTES MONASTIQUES

Il n'est jamais facile de juger de la santé spirituelle d'une communauté monastique. Néanmoins, l'historien dispose de différentes indications lui permettant de mesurer cette vitalité. Ces sources sont diverses. Elles émanent de l'autorité épiscopale, des instances supérieures des ordres,

(4) A.D. P. de D., 1G 1506. Dans son "Etat des monastères de religieux du diocèse de Clermont", daté du 17.07.1767, Mgr F. M. Le Maître de La Garlaye indique que les moines de Manglieu "se sont agrégés à l'Etroite observance de Cluny à condition de n'en observer ny les statuts, ny les constitutions, mais de vivre suivant leurs anciens usages, et dans le fait ils n'en ont même pas porté l'habit".

(5) Pour de plus amples informations, le lecteur peut se reporter à notre mémoire sur *Les ordres religieux masculins dans le diocèse de Clermont au XVIII^{ème} siècle*, soutenu en 1992 (B.M.I.U. de Clermont-Ferrand).



Carte des archiprêtres de Billom, du Livradois et de Sauxillanges d'après Alexandre Bruel, *Pouillés des diocèses de Clermont et de Saint-Flour, Mélanges historiques*, tome IV, Paris, Imprimerie nationale, 1882.

mais aussi du pouvoir civil. La plupart des pièces qui nous sont parvenues procèdent bien souvent de conflits nés au sein du couvent ou avec des parties extérieures. Elles té-

moignent donc plus des "défaillances" personnelles de certains religieux ou bien des disfonctionnements de l'institution monastique. Toutefois, elles peuvent également

relever les mérites de telle communauté, dans ses actions apostoliques ou dans son zèle à respecter la vie régulière.

Afin de faire le point de cette situa-

tion, nous nous sommes essentiellement appuyés à la fois sur les rapports des évêques de Clermont, et sur les papiers de la commission des Réguliers.

En 1605, la bulle officialisant le transfert du prieuré de Chaumont, de la Congrégation de Cluny à celle des RR.PP Minimes, indiquait que ces religieux auront notamment à cœur de veiller "... à l'extirpation de l'hérésie qui infectait le voisinage..."⁶.

Qu'en est-il plus d'un siècle plus tard ? La situation religieuse a bien changé et le Livradois compte alors bien peu de protestants, contraints d'abjurer ou de s'exiler en 1685.

En fait, pendant tout le siècle, les relations entre la population et les Pères Minimes ne vont cesser de se détériorer. Ce sont les habitants d'Ambert qui, le plus souvent, vont passer à l'offensive. Les nombreuses querelles ont pour principal témoin de bataille la dîme. Les religieux exigeaient son paiement à la 11ème gerbe, alors qu'il était de coutume depuis 1557 qu'elle fut payée à la 20ème gerbe⁷.

Ce conflit rejoint celui mené par les curés d'Ambert contre les prêtres filleuls de la même église. Une véritable guerre procédurale et juridique qui a marqué l'histoire religieuse de cette partie de la Basse-Auvergne. La figure de l'abbé Jacques Collangettes en est tout le symbole. Mais l'antagonisme qui opposa Ambertois et clergé régulier fut lui aussi assez vif.

Cette animosité va se manifester pleinement au moment de la commission des Réguliers. Les différents procès-verbaux dont nous disposons indiquent le profond mécontentement des populations. Elles déclarent les communautés de minimes et de récollets tout simplement "inutiles". Leurs requêtes vi-

sent à la suppression de celles-ci. Les Ambertois, essentiellement, sont fortement remontés envers les minimes, qu'ils jugent scandaleux. En effet, ils ont été grandement choqués par la conduite d'un des Pères, Pierre Monteillet. Ce dernier avait apostasié et rejoint un régiment de dragons⁸. Les requérants, déjà mal disposés envers les religieux (minimes et récollets), qu'ils accusaient à tort ou à raison "de nuire infiniment au commerce du pays, soit par le grand nombre de sujets qu'ils recrutent, soit par des revenus considérables qu'ils en tirent"⁹, réclament la suppression de Chaumont. Mais leur demande ne sera pas satisfaite. L'évêque lui aussi avait réclamé cette suppression. Dans son compte-rendu, Mgr Le Maître de La Garlaye explique que "cette communauté n'est d'aucune utilité dans cette partie du diocèse, y ayant à Ambert, Marsac et Arland qui l'avoisinent, des communautés nombreuses de prêtres filleuls, et une communauté de récollets, qui se prêtent aux besoins des paroisses, dans toutes les occasions", et d'ajouter : "les religieux sont scandaleux dans ce canton, il paraît convenables de supprimer cette communauté"¹⁰.

Globalement, Monsieur de Clermont n'est guère tendre envers cet ordre qu'il juge, pour ce qui regarde son diocèse, "tombé dans le relâchement et par conséquent dans l'avisement"¹¹. Il réclamait, en outre, la réunion du revenu de Chaumont, une fois supprimé, à celui de l'évêché¹².

Dans ce concert de lamentations, les Minimes de Courpière avaient su garder l'estime de leurs concitoyens. Ainsi, avaient-ils ouvert, dans leur maison, une école destinée aux garçons. Ils étaient, de fait, les seuls instituteurs de la ville¹³. L'évêque reconnaît leurs mérites, "Sans leur

présence", écrit-il, "les fidèles manqueraient de secours, n'y ayant pas d'autres religieux dans cette ville, n'y à trois lieues aux environs"¹⁴.

Outre la suppression des Minimes, l'évêché avait proposé à la fermeture les abbayes du Bouschet et de Manglieu. Seule l'extinction de cette dernière lui fut accordée en 1774. Et encore, deux religieux s'y trouvaient-ils toujours en 1790¹⁵. Quant aux autorités supérieures des ordres, elles ne se manifestèrent pas, du moins dans un premier temps.

Si certaines maisons attiraient les récriminations, à l'inverse, d'autres communautés se voyaient reconnaître, sinon leurs mérites, tout du moins la rectitude d'une vie régulière paisible.

Pour sa part, l'évêque remarque principalement l'utilité de ces religieux pour le ministère paroissial. Il manifeste ici son interrogation majeure, si ce n'est unique. Les religieux présents sont-ils à même de renforcer, voire de suppléer, le clergé séculier ? C'est le cas pour les récollets d'Ambert, qui "sont ordinairement occupés pour le plus grand nombre dans les paroisses voisines". Leur utilité pratique dans la société reste, elle également, particulièrement appréciée. Ainsi, le couvent des cordeliers de Vic-le-Comte est "utile au public", il y a là, en effet, "des chambres fortes pour les fous qu'on y renferme"¹⁶. En cette année 1767, la situation des bénédictins de Sauxillanges et de la Chaise-Dieu est très peu évoquée. Clunisiens et Mauristes sont considérés comme des religieux "sans histoires", tout adonnés à l'accomplissement de la règle de Saint-Benoît. Dom Etienne Perrot, prieur de La Chaise-Dieu, est qualifié de "digne sujet"¹⁷.

Mais force est de reconnaître qu'il n'en a pas toujours été ainsi. Au dé-

(6) Cf. Michel BOY, *op. cit.*, p. 72.

(7) *Ibid.*, p. 76.

(8) A.D. P. de D., 1G 1922 (pièces n° 1 à 5). Pierre Monteillet entama en 1779 une procédure en annulation de ses vœux. Il explique dans sa requête que son père "chargé d'une nombreuse famille chercha à écarter une partie de ses enfants de sa maison, et principalement le suppliant, troisième de ses fils..."

(9) A. N., 4 A. P. 55.

(10) A.D. P. de D., 1G 1506.

(11) *Ibid.*

(12) Le revenu de ce couvent était estimé en 1767 à 5000 livres environ.

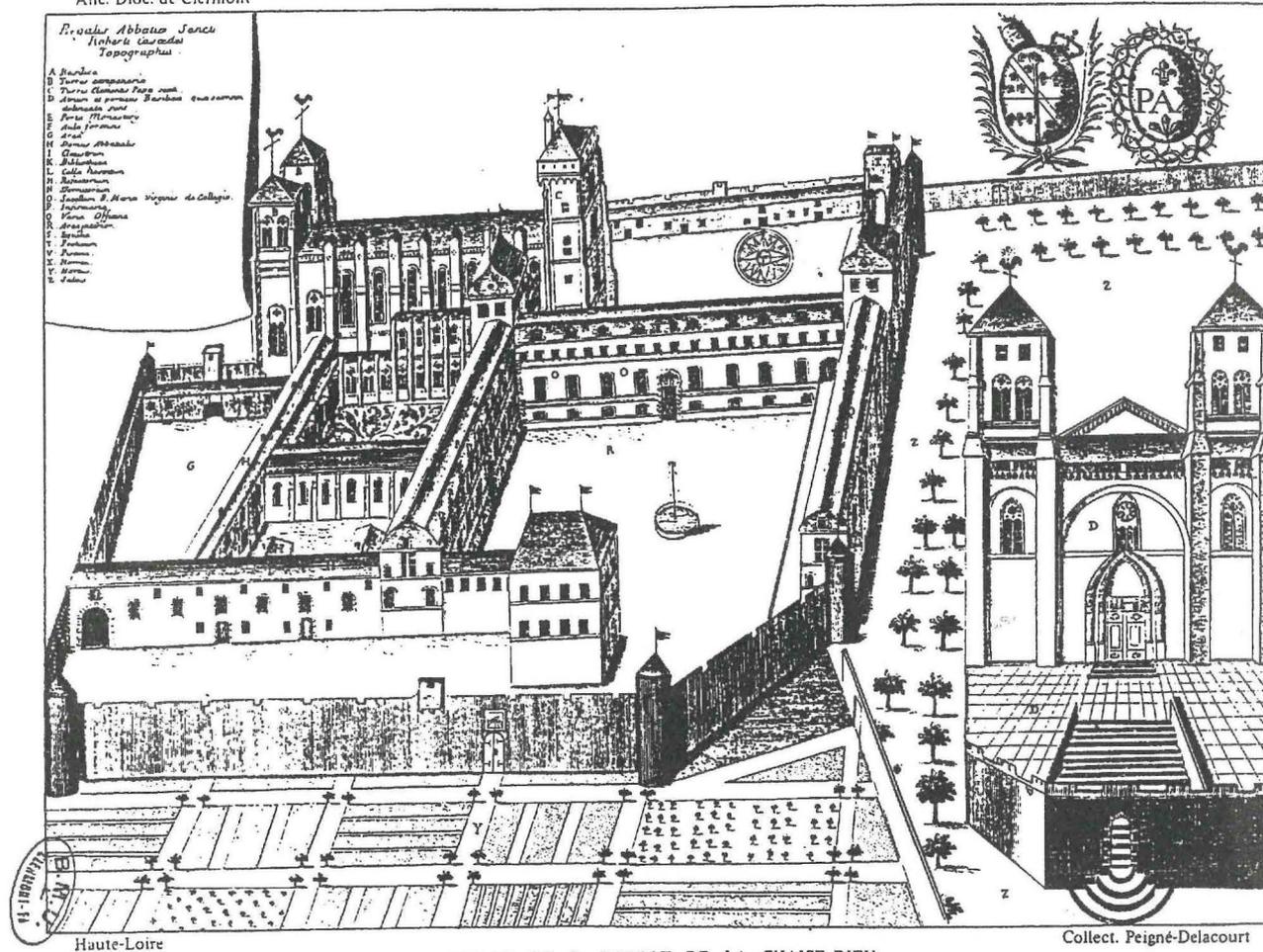
(13) Cf. Abbé Adrien ADAM, *Courpière*, Clermont-Ferrand, Bussac, 1946, p. 341.

(14) A.D. P. de D., 1G 1506.

(15) En effet, l'édit royal du 12.03.1774 stipule que la suppression du monastère sera effective à la mort de tous les bénédictins y résidant. Cf. A. N. G9.141 (Pièce n° 20).

(16) A.D. P. de D., 1G 1506.

(17) A. N. 4 A. P. 70. Dom Etienne PERROT, né en 1714 à Bay (70), diocèse de Besançon, fit profession à Saint-Allyre le 12.07.1732, il mourut à Yzeure le 9.03.1789. Cf. Dom Y. CHAUSSY, *Matricula Monachorum Professorum congregationis S.*



ABBAYE DE St ROBERT DE LA CHAISE-DIEU

but du siècle, dans les années 1720, Mgr Massillon avait toutes les raisons d'être mécontent de la conduite de ces deux communautés. Concernant les moines de Sauxillanges, J. B. Massillon s'inquiète auprès du supérieur général de l'ordre de Cluny "de la vie scandaleuse de quatre de ces religieux, qui vivent comme des soldats aux gardes", et ce "depuis trois ou quatre ans". Il ajoute : "le prieur (...) est un homme fort âgé détenu dans sa chambre par la goutte et par les paperasses et procez dont il s'occupe uniquement. Il ignore lui seul les désordres de ses religieux, tandis que c'est un scandale connu de toute la province"¹⁸. L'illustre prélat n'est guère plus tendre avec les religieux casadéens, "les plus riches de mon diocèse, dit-il, où ils ne rendent aucun service, et où on entend parler d'eux (...) que par les procès éternels qu'ils suscitent

de toute part"¹⁹. Somme toute, pour ce qui regarde ces deux communautés, leur santé spirituelle semble s'être considérablement améliorée au cours du siècle.

L'AFFAIRE DES RECOLLETS D'AMBERT

"Quelques bien établi que soit un ordre religieux, il n'y en a point qui par le laps de temps ne soit sujet au relâchement par l'infirmité, et la fragilité de la nature humaine..."²⁰. Cette réflexion est de la plume de Mgr Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse, et véritable tête pensante et agissante de la commission des Réguliers.

Nous l'avons dit, nulle suppression ne fut réclamée par les supérieurs d'ordres. Mais, l'édit de 1768, fixant chez les Mendians une conventuali-

té minimale de neuf religieux imposait de nouvelles obligations. A tel point qu'au début des années 1780, le chapitre provincial Saint-François de Lyon, de l'ordre des récollets, réclama de l'autorité royale l'autorisation de délaissé certains de ses couvents. La cause en était l'impossibilité à pourvoir convenablement les susdits couvents. Parmi ceux-ci, on rencontrait celui d'Ambert.

Dans une relation épistolaire, qu'on peut dater de l'année 1786, échangée entre le supérieur du chapitre général de la province, et le garde des sceaux, on lit : "Il ne reste plus dans toute la province que cent prêtres à réartir dans les différentes maisons, et sur ce nombre de 100, il n'y en a pas 10 qui n'ayent atteint 40 ans et tous les autres, comptent depuis 50 jusqu'à 87 [ans], dans cette dernière classe il y a beaucoup d'infirmes et absolument hors d'état de vaquer

Mauri in Gallia ordinis Sancti Patris Benedicti, Paris, Pérrée, 1959, p. 131. (n° 6250).

(18) Cf. Correspondances inédites de J. B. Massillon in *Mémoire de l'Académie de Clermont*, T. 24. 1882, pp. 200-201.

(19) Cf. Marcel LAURENT, "Jean Soanen et J. B. Massillon", *Chroniques de Port-Royal*, n° 24, 1975, p. 70.

(20) A. N., 4 A. P. 57, p. 306.

• Archiprêtré de Billom :		
- Beauregard-l'Evêque	Minimes	1560
- Billom	Capucins	1601
	Jésuites	1556-1762
- Courpière	Minimes	1644
- Lezoux	Augustins Déchaux	1664
- Manglieu	Bénédictins	656
- Thiers	Bénédictins (Cluny)	1010-1775
	Capucins	1606
	Grandmontains	1650-1773
- Vic-le-Comte	Cordeliers	1473
- Yronde-et-Buron (Le Bouschet)	Cisterciens	1192
• Archiprêtré du Livradois		
- Ambert	Récollets	1620
- La Chaise-Dieu	Bénédictins (Saint-Maur)	1046
- Chaumont	Minimes	(Installés en 1605 au lieu et place d'un prieuré bénédictin fondé en 928)
• Archiprêtré de Sauxillanges		
- Sauxillanges	Bénédictins (Cluny)	912

Tableau n° 1

Abbeyes, couvents et établissements d'ordres religieux masculins des archiprêtrés de Billom, du Livradois et de Sauxillanges avec la date de leur ouverture et de leur fermeture (si antérieure à 1789)

aux fonctions de leur état (...) depuis 1766, il n'y a eu que cinq réceptions sur 184 morts". De ces constatations, le religieux ne peut tirer qu'une conclusion : "notre ordre, Monseigneur, marche rapidement à son extinction"²¹.

Les démarches entreprises en vue de supprimer le couvent d'Ambert ne commencèrent véritablement qu'en 1787 et 1788, soit six ans après la délibération du chapitre tenue à Lyon le 5 mai 1781. Celle-ci ayant été suivie de peu d'effets, il fallut une nouvelle réunion du chapitre le 5 mai 1787, afin d'accélérer les procédures. Conjointement, deux arrêts du conseil du roi en 1782 et 1786 avaient consenti à la réalisation de ces abandons.

Du 17 juin au 29 septembre 1787, les différentes autorités vont procéder à plusieurs nominations. Les Frères Amable Tardy, supérieur du couvent de Montferrand, et Aimé Barbecot, récollet de l'hospice de

Montbrison, furent nommés respectivement procureur général et procureur spécial, afin d'obtenir la ferme-

ture de la maison d'Ambert. C'est le R. P. Charlemagne qui pourvut à ces nominations.

Le 31 août, Mgr de Bonal d'Aujac nomma comme commissaire épiscopal un de ses vicaires généraux, l'Abbé Joseph Micolon de Blanval. Ce fut donc un enfant du pays, dont la famille plongeait ses racines anciennement en Livradois, qui se chargea de mener l'enquête préparatoire. Elle visait "à procéder à la suppression et profanation dudit couvent", ainsi qu'à la "vente en la manière ordinaire des bâtiments, édifices, lieux claustraux et emplacements en dépendant". Le commissaire épiscopal commença ses investigations le 29 septembre à quatre heures du soir et les conclut le 1er octobre.

Le couvent d'Ambert ne donnait plus asile qu'à un seul religieux, Frère Luc. Ce dernier se nommait dans le siècle François Isset. Natif de Billom, il était alors âgé de 72 ans. Il avait fait profession au couvent de Montferrand le 24.08.1735, et se trouvait à Ambert depuis deux ans seulement. Les bâtiments qui avaient abrité jusqu'à 18 religieux se trouvaient donc bien désolés. Jusqu'à présent, ils avaient été "exactement entretenus", déclare Frère Luc, qui s'intitule "supérieur", mais pour lors "ils auraient besoin de grandes réparations". La communauté n'avait d'autres ressources que "le produit de la quête et celui de l'enclos",

BENEDICTINS (Saint-Maur)	- La Chaise-Dieu	32
BENEDICTINS (Cluny)	- Manglieu	9
	- Sauxillanges	13
	- Thiers (Le Moûtier)	2
	- Vic-le-Comte	8
CISTERCIENS	- Le Bouschet	4
GRANDMONTAINS	- Thiers	14
AUGUSTINS DECHAUX	- Lezoux	8
CAPUCINS	- Billom	11
	- Thiers	12
CORDELIERS	- Vic-le-Comte	8
	- Beauregard	12
	- Chaumont	12
MINIMES	- Courpière	7
	- Ambert	18
RECOLLETS	- Ambert	18
JESUITES (collège)	- Billom	35
Total		197 religieux

Tableau n° 2

Les communautés religieuses en 1725-1730

(21) Archives de l'Evêché, D 1/4. Enquêtes relatives à la suppression des couvents de récollets, dont celui d'Ambert. Toutes les citations qui vont suivre sont empruntées au même document, inédit à ce jour.

BENEDICTINS (Saint-Maur)	- La Chaise-Dieu	29
BENEDICTINS (Cluny)	- Manglieu	7
	- Sauxillanges	11
	- Thiers	2
CISTERCIENS	- Le Bouschet	3
GRANDMONTAINS	- Thiers	10
AUGUSTINS DECHAUX	- Lezoux	6
CAPUCINS	- Billom	9
	- Thiers	10
CORDELIERS	- Vic-le-Comte	4
MINIMES	- Beauregard	11
	- Chaumont	11
	- Courpière	6
RECOLLETS	- Ambert	12
Total		131 religieux

Tableau n° 3
Les communautés religieuses en 1767

BENEDICTINS (Saint-Maur)	- La Chaise-Dieu	21
BENEDICTINS (Cluny)	- Manglieu	2
	- Sauxillanges	10
CISTERCIENS	- Le Bouschet	2
AUGUSTINS DECHAUX	- Lezoux	2
CAPUCINS	- Billom	4
	- Thiers	8
CORDELIERS	- Vic-le-Comte	5
MINIMES	- Beauregard	6
	- Chaumont	8
	- Courpière	2
RECOLLETS	- Ambert	1
Total		71 religieux

Tableau n° 4
Les communautés religieuses en 1790

même son église n'avait jamais été tenue "d'aucune fondation n'y d'aucune charge de messes". Les revenus en 1787 étaient presque nuls. Le Père Isset, infirme, pouvant difficilement faire la quête, ne devait compter que sur la charité des habitants.

Apparemment, l'ordre des récollets était dans de réelles nécessités. Il semble qu'il lui fallait au plus vite se débarrasser du mobilier du monastère. L'abbé Micolon de Blanval dé-

plore "le spectacle de la plus entière dévastation" que présente la maison, où "tous les meubles ont été enlevés et vendus à vil prix". Seuls avaient été conservés quelques effets à l'usage de Frère Luc.

Le 18 avril 1788, il ne restait plus à l'évêque qu'à rendre une ordonnance, "éteignant et supprimant la conventualité au couvent d'Ambert". Pourtant, l'épisode n'en était pas réglé pour autant. En effet, en 1790, F. Isset occupait toujours les bâtiments,

alors que, trois ans auparavant, ses supérieurs avaient prévu de "luy envoyer de nouveaux ordres afin qu'il rejoigne une autre maison de l'ordre". Ce fut donc la Révolution qui se chargea, en quelque sorte, d'exécuter la décision du cy-devant évêque de Clermont. Les bâtiments furent adjugés à la municipalité d'Ambert²². Celle-ci y installa l'hôpital. Elle rejoignait et dépassait la volonté de l'Abbé Collongette, curé d'Ambert, qui avait souhaité en 1787, que "la vente des bâtiments [serve] à augmenter les revenus de l'hôpital d'Ambert très insuffisants pour le soulagement du grand nombre de pauvres qu'on seroit dans le cas d'y recevoir".

Le Père Isset allait connaître les diverses tribulations du clergé sous la Révolution. Il mourut vers 1796-1797. En juillet 1791, le couvent des minimes de Chaumont avait été transformé en maison de retraite pour les capucins désirant poursuivre la vie commune²³.

Nous connaissons parfois ce qu'il advint de certains religieux au cours de ces années. C'est le cas pour deux moines casadéens, Dom André Vimal-Martin, et Dom Christophe Richard. Le premier, fils d'un marchand-teinturier d'Ambert, fut élu curé constitutionnel de sa ville natale en juin 1791. Ayant passé l'épisode de la Terreur sans trop d'encombres, il fut incorporé en 1801 au clergé concordataire²⁴. Il mourut, curé de Saint-Dier-d'Auvergne, en 1806²⁵. Le second n'eut pas la chance de survivre à 1793. Réfugié à Bonnet-la-Montagne, dans la Loire, il y fut arrêté. Traduit devant la commission révolutionnaire de Lyon, il fut condamné à mort sous l'inculpation de contre-révolutionnaire, et guillotiné le 27 pluviôse An II (15.02.1794)²⁶.

Cette évocation du clergé régulier en Livradois au XVIII^{ème} siècle a montré que les ordres religieux connurent à cette époque de graves

(22) Cf. Michel BOY, *Ambert, Deux mille ans d'histoire*, Ambert, 1983, p. 172.

(23) Cf. Abbé Adrien ADAM, "Le Prieuré Saint-Pierre de Chaumont", *L'Auvergne littéraire*, T. 15, n° 94, 1938, pp. 47-58.

(24) Cf. Abbé Régis CREGUT, *Mgr Duwalk de Dampierre et l'organisation concordataire du diocèse de Clermont (1802-1804)*, Clermont-Ferrand, Bellet, 1904, pp. 446 et 459. Le registre de l'Evêché consacre deux notices à André Vimal, la première indique : "(...) constitutionnel (...) réside à Ambert après avoir travaillé dans le diocèse de Nevers" ; La seconde : "curé constitutionnel d'Ambert, difficile à secouer (sic)". Appréciation pour le moins surprenante qui n'empêcha pas ce bénédictin d'intégrer le clergé séculier.

(25) Bibliothèque de l'Evêché, Registres biographiques non cotés (Ambert, p. 3).

(26) Cf. Dom G. CHARVIN, "Les religieux de la congrégation de Saint-Maur pendant la Révolution", *Revue Mabillon*, Tome 57, 1967-1968, p. 222.

problèmes de recrutement. Une crise d'autant plus aiguë qu'elle ne passa pas par une disparition des couvents. Simplement, ceux-ci se vidèrent peu à peu. Les Mendiants, l'exemple des récollets l'a montré, furent particulièrement touchés par ce mouvement. Le rayonnement spirituel des abbayes s'est plutôt amélioré au

cours du siècle. Cependant, les attentes des populations vis-à-vis de l'Eglise régulière ne sont plus celles du XVII^{ème} siècle. On réclame du moins une utilité toute pratique. Sur le plan pastoral, c'est son engagement dans le ministère paroissial ; sur le plan social, on lui demande de participer au soulagement des maux

du corps. Tout cela ne pouvait que rentrer en contradiction avec le charisme premier du religieux qui est de s'adonner à la prière. Aussi, la Révolution, qui allait supprimer les voeux monastiques, rencontra-t-elle de bien faibles oppositions.

LES RELIGIEUX PRESENTS EN 1790

BENEDICTINS :

La Chaise-Dieu :

- P. François BASTIER, n° 1754, Confolens (16), p. 1775, d : 1826, Le Puy
- P. Pierre BOYER, n° 1752, Ferrussac (43), p° 1774, d : vers 1800, Ferrussac
- P. Jean-Joseph BRET, n° 1754, Beaulieu (19), p° 1775
- P. Louis-André CHAPUT, n° 1753, Dorat, p° 1782, d : 1848
- P. Jacques-Antoine-Michel DAGONNE, n° 1762, Le Puy, p° 1780
- P. Bertrand DUCHALLIER, n° 1760, Saint-Saulge (58), p° 1782
- P. Jean-Baptiste GAIGNE de PRATNEUF, n° 1751, Bourg-lès-Solignac (43), p° 1773
- P. Mathieu HUGUET, n° 1738, Glaine-Montaigut, p° 1758, d : 1812, Sous-Prieur
- P. Victor de LA MELLIERE, n° 1733, La Ferté-Macé(61), p° 1756
- P. Jean-François-Régis de LA SALLE, n° 1745, Saint-Just-de-Baffie, p° 1768
- P. Etienne LEYNIA de CHASSAIGNE, n° 1751 ; Soudaine (19), p° 1774, d : 1815
- P. Etienne LEYNIA du THEIL, n° 1754, Treignac (19), p° 1775
- P. Accurs MARIN, n° 1751, Les BAUX (13), p° 1780, d : 1814
- P. Antoine MORET, n° 1761, Saint-Jean-Soleymieux (42), p° 1782, d : 1829
- P. Louis-Jérôme PAULZE, n° 1736, USSON (43), p° 1756
- P. Jean-Baptiste PONCET, n° 1738, Limoges, p° 1759
- P. Christophe RICHARD, n° 1743, Leigneux (42), p° 1763, d : 1794
- P. Louis ROBIN, n° 1768, Saint-Etienne (42), p° 1789
- F. Nicolas SAUVANET, n° 1712, p° 1736
- P. Pierre TERRASSE, n° 1736, Saint-Etienne (42), p° 1753, Prieur
- P. André VIMAL, n° 1742, Ambert, p° 1758, d : 1806

Manglieu :

- P. Jacques LAPORTE, n° 1722, Clermont(Saint-Pierre)
- P. Michel MERCIER, n° 1718, Champeix, p° 1741

Sauxillanges :

- P. François-Pierre BEQUAS, n° 1747, Bourbon-l'Archambault (03), p° 1764, Sous-Prieur
- P. Jean-Pierre BOULINDREAUD, n° 1746, Goudet (43), p° 1766, d : 1823, Sauxillanges
- P. Charles CORDIER de RONCOURT, n° 1751, p° 1772, Prieur
- P. Jean-Pierre DAUVILLIERS, n° 1754, p° 1779
- P. Barthélémy-André-Zozyme DUBOIS, n° 1752, p° 1773
- P. Philippe-Joseph-Dominique GARNESSON, n° 1760, p° 1781
- P. Jean-Baptiste-Joseph SOLLIER, n° 1753, Le Puy, p° 1774
- P. Claude-Jacques VIMAL, n° 1747, Ambert, p° 1764
- P. Joseph-Marie VITON, n° 1752, Cize (01), p° 1775
- P. Marie-Joseph-Bonaventure VUILLARD, n° 1755, p° 1776

CISTERCIENS :

Le Bouschet :

- P. Guillaume-Marie GOURBINE , n° 1751, Thiers
- P. Pierre TEILLARD, Prieur

LES RELIGIEUX PRESENTS EN 1790 (suite)

AUGUSTINS DECHAUX :

Lezoux :

- F. Etienne MAILLY, n° vers 1736
- P. Ambroise MOURET, n° 1742, Lyon, p° 1758, Prieur

CAPUCINS :

Billom :

- P. Blaise-François DALMAS, n° 1734, Billom (Blaise de Billom)
- F. Jean DESBATISSE, n° 1748, Le Vernet (03), p° 1778 (Frère Victor)
- P. Paul POISSON, n° 1734, Billom, p° 1753 (François de Billom)
- P. Thomas PONS, n° 1741, Monlet (43), p° 1757, Gardien (Bonaventure de Monlet)

Thiers :

- P. Amable AUREYRE, n° :1747, Neschers, Gardien (André de Neschers)
- F. André BOEUF, n° 1762, Lempdes (63) (Luc de Lempdes)
- P. Jean-Baptiste CHAUVEL, n° 1715, Saint-Etienne (42), p° 1739 (Bernard de Saint-Etienne)
- P. Charles DALBINE, n° 1723, Brioude, p° 1741 (Charles de Brioude)
- F. Martial DELAIRE, n° 1756, Thiers, p° 1785 (Guillaume de Thiers)
- P. Antoine GAUTHIER de BIAUZAT, n° 1727, Vodable, p° 1743 (Léon d'Issoire)
- P. Benoît d'Allègre, n° 1748, Allègre (43)
- P. Simphorien de Saint-Didier, n° 1747, Saint-Didier (43)

CORDELIERS

Vic-le-Comte :

- P. Ponce BENOIT, n° 1727, p° 1749, Le Puy
- F. Antoine GILLE, n° 1739, Riom, p° 1756
- P. Antoine GRELLET du PIN, n° 1722, Saint-Germain-l'Herm, p° 1753 Supérieur
- P. Pierre LHOSTE, n° 1748, Saint-Julien (43), p° 1777
- P. Antoine MARRY, n° 1734

MINIMES :

Beauregard-l'Eveque :

- P. Jean-Balthazar d'AUREL de LAIRE, n° 1753, Vertaizon, p° 1775 d : 1832, Supérieur
- P. Claude BUISSON, n° 1752, Riom
- P. Jean-Armand DUBIEN, n° 1764, Olliergues
- P. Pierre FUZON, n° 1734, Ambert, p° 1754, d : 1795
- P. Joseph-Marie MORIN, n° 1743, Saint-Floret, p° 1767
- P. Pierre TIXIER, n° 1741, Monton, p° 1769

Chaumont :

- P. Jean-Baptiste ANDRIEUX, n° 1722, p° 1734
- P. Pierre BRULON, n° 1761, Cusset, d : vers 1816, curé de Trézelles (03)
- P. Michel FOUILLOUX, n° 1737, Ambert, p° 1755
- P. François, n° 1699, d : 1790, Chaumont
- P. Jean-Baptiste LAVILLE, n° 1744, Billom, p° 1766
- P. Joseph MICOLON, n° 1735, Tours/Meymont, p° 1754
- P. Bérard TRUNEL, n° 1723, Ambert, p° 1744
- P. Antoine VALENCON, n° 1745, Billom, p° 1774, Supérieur

Courpière :

- P. Louis-Jean-Pierre PALASSE, n° 1742, Auzelles, p° 1774
- P. Joseph SOLIGNAT, n° 1711, p° 1737, Supérieur

RECOLLETS :

Ambert :

- P. François ISSET, n° 1715, Billom, p° 1735, d : vers 1796-1797 Gardien

Légende : P. = Père ; F. = Frère ; n° = Date de naissance, suivie du lieu de naissance ; p° = Année de profession ; d = Année de décès, suivie du lieu du décès.

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE (en complément des titres indiqués en notes)

Adolphe ACHARD : *Le Prieuré bénédictin de Sauxillanges*, Issoire, Le Moniteur d'Issoire, 1936-39.

Dom J. M. BESSE : *Abbayes et Prieurés de l'Ancienne France, Tome 5, La Province ecclésiastique de Bourges*, Paris, Ligugé, 1912.

Alexandre BIGAY : *L'Abbaye du Moutier*, Thiers, Société d'Etudes locales, 1934.

Collectif : *Les Etablissements de Jésuites en France depuis quatre siècles*, Enghien, Belgique, 1940.

Colloque du 800ème anniversaire de l'Abbaye cistercienne du Bouschet (5 septembre 1992), Le Puy-en-Velay, 1993.

Dom L. H. COTTINEAU : *Répertoire topographique des Abbayes et Prieurés*, Mâcon, Protat Frères, 1939-70, 3 volumes.

M. A. DORIER : "L'Abbaye du Bouchet", *B. H. S. A.*, Tome 93, 1987, pp. 321-324.

J. L. FOUILHOX (Abbé) : *Monographie d'une paroisse, Vic-le-Comte*, Clermont, Bellet, 1898, Tome I.

Pierre-Roger GAUSSIN : *Huit siècles d'Histoire : l'Abbaye de La Chaise-Dieu (1043-1790)*, Brioude, Almanach de Brioude, 1967.

Louis GUIBERT : *La destruction de l'ordre et de l'abbaye de Grandmont*, Paris, Champion, 1877.

Frédéric MEYER : *Les Franciscains Récollets de la Province Saint François de Lyon au XVIIème et XVIIIème siècle*, Mémoire pour le D. E. A. d'Histoire, Lyon II, 1990.

Frédéric MEYER : "L'installation des Franciscains récollets en Forez au début du XVIIème siècle", *Actes du festival d'Histoire de Montbrison*, 1990, pp. 359-370.

André PAIRAULT : *Billom cité médiévale : Des origines au XXème siècle*, Clermont, Bussac, 1983.

SOUSCRIPTION

Dans le cadre de la série d'études qu'il consacre à chacun des cantons de l'arrondissement d'Ambert, le GRAHLF publiera, cette année, en juin 1994, un important numéro consacré au canton d'Ambert :

Le CANTON d'AMBERT HISTOIRE et ARCHEOLOGIE

Vous pouvez bénéficier d'un tarif préférentiel et vous assurer la réservation d'un ou plusieurs numéros, en souscrivant dès maintenant.

Pour cela, adressez un chèque d'un montant correspondant au nombre d'exemplaires souscrits, à :

Monsieur Claude PERA
7 Impasse Francisque-Prulhière
63600 AMBERT

Les chèques seront libellés à l'ordre du GRAHLF, CCP Clermont 1968-48 X

Prix de souscription : 180 francs l'exemplaire, port inclus.

Date limite de souscription : 31 mai 1994.

Table des Matières

EDITORIAL	
<i>Luc DUCHAMP</i>	3
NOTE COMPLEMENTAIRE CONCERNANT LE STATERE ARVERNE DECOUVERT A LEZOUX (Puy-de-Dôme)	
<i>Jean-Luc GENEVRIER</i>	4
LE SITE DE SAINT-JUST-DE-BAFFIE (Puy-de-Dôme), ESSAI DE DATATION	
<i>Jean-Luc GENEVRIER</i>	5
NOTE SUR TROIS MONNAIES ANCIENNES	
<i>MICHEL BOY</i>	10
LE VICUS GALLO-ROMAIN D'AMBERT (Puy-de-Dôme) : LES RECHERCHES CONTINUENT	
<i>Miranda RICHARDSON et Jemima DUNKLEY</i>	12
DEUX SITES ARCHEOLOGIQUES AU NORD DE COURPIERE (Puy-de-Dôme)	
<i>Paul VALAUDE</i>	20
TRINIAC, L'ANTIQUE SAINT-GERMAIN-L'HERM (Puy-de-Dôme)	
<i>Michel MORIN</i>	32
UNE MOTTE CASTRALE SUR LE MONT BAURY AUX CONFINS DES COMMUNES D'ALLEGRE ET DE MONLET (Haute-Loire)	
<i>Jean-Pierre FOURNIOUX</i>	34
LA MOTTE CASTRALE DE PAILLER (commune d'Auzelles, Puy-de-Dôme)	
<i>Jean-Pierre FOURNIOUX</i>	36
UNE BORNE SEIGNEURIALE A FAYET-RONAYE (Puy-de-Dôme)	
<i>Michel MORIN</i>	39
LA FAMILLE SAUTEMOUCHE DE SAINT-GERMAIN-L'HERM (Puy-de-Dôme)	
<i>Michel MORIN</i>	41
LES CRANES SCIES DE L'EGLISE DE CUNLHAT (Puy-de-Dôme)	
<i>Jean-Pierre FOURNIOUX</i>	45
LE BOIS DE JEANOT, UN VILLAGE ABANDONNÉ (commune de Cunlhat, Puy-de-Dôme)	
<i>Jean-Pierre FOURNIOUX</i>	48
AUX ORIGINES DU PONT DE DAVID... LE PONT DE MIRAT	
<i>Thierry REMUZON</i>	50
A LA RECHERCHE DE LA VIERGE NOIRE DE L'EGLISE DE CUNLHAT (Puy-de-Dôme)	
<i>Luc DUCHAMP et Jean-Pierre FOURNIOUX</i>	55
PIERRE DESMAIZEAUX PALHAT 1674 - LONDRES 1745	
<i>Michel BOY</i>	56
LE CLERGE CATHOLIQUE REGULIER EN LIVRADOIS AU XVIIIème SIECLE, LES COMMUNAUTES D'HOMMES	
<i>Stéphane GOMIS</i>	60
CHARTRE DE DROITS D'USAGE ACCORDÉE AUX HABITANTS DE BÉTONNASSE ET DE LA ROYE (Vertolaye, Puy-de-Dôme).	
RATIFICATION DE 1440, DÉNONCIATION, DÉFENSE DES BÉNÉFICIAIRES, CONFIRMATION DES DROITS	
<i>Pierre-Lucien POUZET</i>	71
ETUDE DE CHENETS EN TERRE CUITE A COURS (commune d'Arlanc, Puy-de-Dôme)	
<i>Alain BORDET</i>	80
ASPECTS ARCHEOLOGIQUES DE L'INDUSTRIE VERRIERE EN LIVRADOIS - FOREZ (suite)	
<i>Jean-Louis BOITHIAS</i>	83
BIBLIOGRAPHIE LIVRADOISE	19
OUVRAGES EN SOUSCRIPTION	11, 70